



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 08 avril 2025 à 20h00

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en fonction	15
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers absents excusés ayant donné procuration	03
Nombre de conseillers absents excusés n'ayant pas donné procuration	00
Nombre de conseillers absents non excusés	00

Membres présents : MM. et Mmes Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Firmin DONNER, Nicolas MULLER, Sylvain BELLOTT, Fanny LECERRF, Carine LANG, Daniel MARTIN, Lisa KIRCHER, Nicolas TSCHAENN, Bruno HEILBRONN, Laurence DEMANGE.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

- Mme Jeanine RICCOBENE à Mme Florence ZEYSSOLFF
- M. Christophe STUPPFLER à M. Bruno HEILBRONN
- Mme Tiffany ABLITZER à M. Firmin DONNER

Membres absents excusés n'ayant pas donné procuration : Néant

Membres absents non excusés : Néant

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire, Rémy SCHENK, le trois avril deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim. Monsieur le Maire, Rémy SCHENK, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Madame Florence ZEYSSOLFF est désignée, par délibération du 18 février 2025, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 :** Approbation du Procès-Verbal du 25 mars 2025
- Point 2 :** Compte Financier Unique
- Point 3 :** Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
- Point 4 :** Fiscalité directe locale : vote des taux des contributions directes pour 2025
- Point 5 :** Matériel communal : acquisition d'un tracteur
- Point 6 :** Transport méridien
- Point 7 :** Budget Primitif 2025

Point 8 : Désignation des délégués pour l'Association Foncière

Point 9 : Rapport des commissions

Point 10 : Communication et informations diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du 25 mars 2025

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la prochaine séance de l'assemblée, signé par le Maire et le secrétaire de séance et publié électroniquement la semaine suivante sur le site internet de la collectivité.

Madame Laurence DEMANGE souhaite apporter une modification au point 7 : Rapport des commissions concernant la commission Application mobile.

La modification est telle que : « *Madame DEMANGE Laurence ne trouve pas d'intérêt à mettre en place une application mobile, qui représentera un doublon avec le site internet de la commune* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **15 voix POUR**, dans la forme, la rédaction et la modification proposées.

2. Compte Financier Unique

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de OBENHEIM ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Obenheim ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur SCHENK Rémy, le Maire, a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Florence ZEYSSOLFF, adjointe au Maire ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Investissement :

Dépenses :	Prévues :	1 184 651,11 €
	Réalisées :	1 024 477,71 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévues :	1 184 651,11 €
	Réalisées :	970 660,17 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévues :	1 365 244,13 €
	Réalisées :	917 839,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévues :	1 365 244,13 €
	Réalisées :	1 362 753,11 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 53 817,54 €
Fonctionnement :	444 914,01 €
Résultat global :	391 096,47 €

Le Conseil Municipal constate la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le Compte Financier Unique de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14 voix POUR**, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de OBENHEIM

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	7 238,12 €
- Un excédent reporté de :	452 152,13 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	444 914,01 €
- Un déficit de dépenses d'investissement :	53 817,54 €
Soit un besoin de financement de :	53 817,54 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	444 914,01 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068)	53 817,54 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	391 096,47 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DÉFICIT	53 817,54 €

La délibération est adoptée à **15 voix POUR**

4. Fiscalité directe locale : vote des taux des contributions directes pour l'année 2025

Par délibération du 12 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 16,82 % (taxe d'habitation)

TFPB : 21,20 % (taxe foncière sur les propriétés bâties)

TFPNB : 46,87 % (taxe foncière sur les propriétés non bâties)

Il est proposé, suite à ces informations, **de ne pas modifier** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024.

Monsieur le Maire propose à chacun d'exprimer son avis.

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité à 15 voix POUR** :

- **NE PAS MODIFIER** les taux d'impositions 2025 seront les suivants :

Taux 2025

Taxe d'habitation	16,82 %
Foncier bâti	21,20 %
Foncier non bâti	46,87 %

Adopté à **l'unanimité à 15 voix POUR**.

5. Matériel communal : acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire rappelle que le tracteur ISEKI a été cédé en ce début d'année (délibération du 18 février 2025).

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un tracteur pour le service technique.

Un devis a été demandé à ALSATERR SARL qui nous a fait une proposition pour un tracteur MC CORMICK GM 40 d'un montant de 19 900,00€ (dix-neuf mille neuf cent euros).

Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget primitif 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité à 15 voix POUR** :

- **DECIDE** l'acquisition d'un tracteur MC CORMICK GM 40 d'un montant de 19 900,00€ (dix-neuf mille neuf cent euros), pour le service technique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant de signer le devis
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6. Transport méridien

Monsieur le Maire informe que le service des Transports et à la Mobilité Durable de la Région Grand Est, nous a fait parvenir courrier en date du 6 janvier 2025, relatif au transport méridien.

Il nous est demandé de bien vouloir se positionner sur la pérennité du transport méridien pour la rentrée de septembre 2025.

Un nouveau règlement régional de transport est entré en vigueur sur notre territoire depuis le 1^{er} septembre 2021. Le partenariat technique et financier prévu par le règlement régional en ce qui concerne le transport méridien sont :

- Intégration dans les marchés publics régionaux des trajets méridiens,
- Prise en charge par le Région des coûts inhérents à la mise à disposition de l'autocar, des frais généraux et des kilomètres haut-le-pied qui constituent la part financière la plus importante,
- Prise en charge par les territoires bénéficiaires de ce transport, des coûts kilométriques et du temps conducteurs nécessaires à la réalisation du service.

Jusqu'à ce jour et afin de permettre aux territoires de s'organiser, la Région Grand Est a fait le choix de continuer à assurer les trajets sur le temps méridien et donc, de prendre en charge en intégralité les coûts induits.

Les territoires souhaitant conserver un transport scolaire méridien, les nouvelles modalités de mise en œuvre de l'offre de transport méridien s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025.

La participation financière qui sera demandée pour la commune d'Obenheim, en cas de maintien du transport méridien, s'élèvera à 1 583,00 €, pour la ligne Daubensand – Obenheim / Obenheim-Daubensand.

Dans un premier temps, les services de la Région Grand Est souhaitent que les communes se positionnent quant à la poursuite ou non du transport méridien.

L'ensemble des Vice-Présidents de La Communauté de Communes du Canton d'Erstein ont également exprimé, par courrier, leur profond désaccord face à la méthodologie adoptée par la Région dans ce dossier.

Monsieur le Maire propose de maintenir le dispositif du transport méridien pour la ligne Daubensand – Obenheim / Obenheim-Daubensand.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à **15 voix POUR** de :

- **MAINTENIR** le dispositif du transport méridien pour la ligne Daubensand / Obenheim – Obenheim / Daubensand.

7. Budget primitif 2025

M. le Maire présente le Budget Primitif 2025 retraçant les principaux objectifs et orientations budgétaires.

L'Assemblée examine les annexes comportant le détail tant pour les postes de dépenses et recettes de fonctionnement que pour ceux de l'investissement.

La balance du budget primitif de l'année 2025 est en équilibre.

Section de fonctionnement **1 223 654,07 €**

Le virement à la section d'investissement est de **- 53 817,54 €**

Section d'investissement **579 818,00 €**

La section de fonctionnement s'articule de la façon suivante :

DEPENSES

Charges à caractère général	506 920,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	318 500,00 €
Atténuations de produits	90 449,00 €
Autres charges de gestion courante	70 030,00 €
Charges financières	25 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 181,31 €
Dotations aux amortissements	51,00 €
Virement à la section d'investissement	211 522,76 €
TOTAL	1 223 654,07 €

RECETTES

Produits des services, domaine et ventes directes	33 680,95 €
Impôts et taxes	691 735,00 €
Dotations, subventions et participations	87 828,31 €
Autres produits de gestion courante	2 100,00 €
Produits financiers	1,00 €
Produits spécifiques	15 161,34 €
Reprises provisions semi-budgétaire	51,00 €
Atténuations de charges	2 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	391 096,47 €
TOTAL	1 223 654,07 €

La section d'investissement se décline de la façon suivante :

DEPENSES

Déficit d'investissement reporté	53 817,54 €
Emprunts et dettes assimilés	55 500,00 €
Immobilisations incorporelles	3 000,00 €
Immobilisations corporelles	467 500,46 €
TOTAL	579 818,00 €

RECETTES

Dotations, fonds divers et réserves	65 176,24 €
Subventions d'investissement reçues	302 119,00 €
Emprunts et dettes assimilés	1 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	211 522,76 €
TOTAL	579 818,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à **l'unanimité à 15 voix POUR** décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 tel qu'il a été présenté et arrêté ci-dessus.

8. Désignation des délégués pour l'Association Foncière

L'association Foncière d'Obenheim doit procéder au renouvellement des membres de son bureau. Conformément aux dispositions de l'article R 133-3 du Code Rural, tous candidats désignés par le Conseil Municipal doivent être impérativement propriétaires à l'intérieur du périmètre remembré.

Le bureau doit être composé :

- du Maire de la commune d'Obenheim ou d'un représentant.
- de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants désignés par le Conseil Municipal d'Obenheim, et propriétaires fonciers dans le périmètre du remembrement.
- de 3 membres titulaires et 2 membres suppléants proposés par la Chambre d'Agriculture et propriétaires fonciers dans le périmètre du remembrement.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur Firmin DONNER en qualité de représentant de la commune d'Obenheim.
- Mesdames Danièle AMIOT, Sandrine GALMICHE et Monsieur Rémy KRETZ en qualité de membres titulaires.
- Monsieur Luc DONNER et Madame Christine SAUER en qualité de membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité à 15 voix POUR** :

- **DESIGNE** Monsieur Firmin DONNER en qualité de représentant de la commune d'Obenheim.
- **DESIGNE** Mesdames Danièle AMIOT, Sandrine GALMICHE et Monsieur Rémy KRETZ en qualité de membres titulaires.
- **DESIGNE** Monsieur Luc DONNER et Madame Christine SAUER en qualité de membres suppléants.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à l'Association Foncière.

9. Rapport des commissions

Commission Cimetière :

Monsieur Nicolas MULLER, Conseiller Municipal fait une présentation à l'aide d'un diaporama. Des réflexions restent à mener quant à l'emplacement et le type de ce nouveau columbarium, son nombre de cases, ainsi que nombre d'urnes possibles par case.

La commune ne dispose pas d'un ossuaire. La mise en œuvre d'un ossuaire, néanmoins obligatoire dans un cimetière, demande des travaux importants.

Une colonne pour plaques commémoratives concernant le jardin du souvenir est également un projet à l'étude.

Commission Animation :

A ce jour, 29 enfants sont inscrits pour la chasse aux œufs du 26 avril. Ils restent quelques points à éclaircir quant à l'organisation.

10. Communications et informations diverses

Travaux de voirie :

La rue de Daubensand sera complètement barrée le lundi 14 avril, pour la pose de l'enrobée.

Les particuliers ainsi que les entreprises ont été avertis. Une déviation sera mise en place par la rue longue.

La Collectivité Européenne d'Alsace, nous informe que des travaux de gravillonnage seront réalisés sur la RD124 entre Sand et Obenheim, ainsi que le renouvellement de la couche de roulement en enrobés sur la piste cyclable, le long du Canal du Rhône au Rhin.

Jumelage :

Le coût du transport s'élève à 6595,00 €, à ce montant il faut rajouter les frais supplémentaires concernant le conducteur (hébergement + repas + heures supplémentaires).

Il est de coutume d'offrir un cadeau aux communes du jumelage recevant nos concitoyens (Alles sur Dordogne, Cadouin et Molières).

La commune financera ces 3 cadeaux. Le coût prévisionnel s'élève à 1 500€ par cadeau.

Un apéritif déjeunatoire est prévu dimanche 8 juin à Cadouin. La commune prendra en charge les factures de cette prestation offerte à nos hôtes.

Une contribution financière d'un montant de 180€ par personne, représentant une partie des frais de transport, sera demandée aux participants.

Une réunion d'information est prévue le mardi 22 avril 2025, à 19h à la salle de réunion, située au 3 rue de l'école.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne la parole aux membres de l'opposition de la liste « Ensemble ! Autrement... »

Aucune proposition ou amendement n'a été exprimé.

Prochaines dates commissions réunies :

- Mardi 7 octobre

Dates prochains CM :

- Mardi 06 mai
- Mardi 17 juin
- Mardi 09 septembre
- Mardi 02 décembre

Dates à retenir :

17/04 : loto de Pâques

26/04 : Chasse aux œufs

01/05 : Marche du 1^{er} mai

07/05 : Assemblée Générale section locale GROUPAMA

13/05 : Don du Sang à Obenheim

17/05 : Oben'air

24/05 : Fête de la bière

01/06 : Fête Paroissiale Catholique

04/06 : Conférence AXA

21/06 : Fête de la musique devant l'atelier, concert Flexmachine

27/06 : Fête de l'école

La séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance
Florence ZEYSSOLFF

Le Maire,
Rémy SCHENK